

Saint Martin des Champs, le 12 juin 2020

Objet : Valorisation des professionnels du secteur médico-social.

Madame la Préfète de Bretagne,
Monsieur le Préfet du Finistère,
Madame la Présidente du Département du Finistère,
Monsieur le Directeur de l'ARS Bretagne,
Monsieur le Directeur de la DT ARS du Finistère,
Monsieur le Directeur de la Cohésion Sociale du Finistère,
Monsieur le Président de la Région Bretagne,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Madame, Messieurs les Sénateurs,

21 organisations - à but non lucratif - de l'Économie Sociale et Solidaire du Finistère vous sollicitaient et vous mobilisaient le 4 mai dernier par l'intermédiaire d'un courrier commun concernant l'obtention de la prime d'État exposée le 15 avril par Monsieur le Premier Ministre. Cette prime a été annoncée comme une valorisation des professionnels des services et établissements médico-sociaux ayant œuvré pour faire barrière et limiter au maximum la pandémie durant la période de crise sanitaire déclarée le 12 mars.

Le 7 mai, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé annonçait en conférence de presse le versement de la « prime aux professionnels » dans les meilleurs délais pour les personnels des Centres Hospitaliers et des EHPAD. Nous nous réjouissons de cette mesure pour les professionnels concernés.

Une nouvelle fois, les salariés des secteurs sociaux et médico-sociaux semblent les grands oubliés de cette reconnaissance nationale car ils ont, avec compétence et malgré les risques sanitaires, poursuivi leur tâche auprès des personnes fragiles et dépendantes. L'absence de reconnaissance de ce travail pourtant indispensable nous paraît inappropriée et un signal préjudiciable à leur engagement professionnel.

De ce fait, il apparaît unanimement indispensable, aux organisations de l'Économie Sociale et Solidaire et aux organisations syndicales, que la prime soit à présent allouée et versée à l'intégralité des professionnels de nos établissements sociaux, médico-sociaux, aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et aux professionnels des crèches comme annoncé le 15 avril.

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance du travail de l'ensemble de ces professionnels au service de l'intérêt général, notamment envers les publics les plus vulnérables et/ou dépendants.

Ces professionnels sont légitimes pour bénéficier des mêmes dispositions que leurs collègues des Centres Hospitaliers et des EHPAD.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir tout mettre en œuvre afin que la présente « prime aux professionnels » puisse être allouée de manière universelle par professionnel, quels que soient les métiers et services, sur la base de 1 500 euros nets.

Cette démarche est initiée conjointement, et pour la première fois, par les organismes de l'Économie Sociale et Solidaire du Finistère et les organisations syndicales dans un souci d'équité entre les professionnels dont les fonctions incontournables au bien vivre ensemble ont été démontrées.

Nous vous demandons ainsi d'assumer les engagements pris par l'État et de garantir la représentation de vos administrés qui se sont engagés humainement dans cette crise sanitaire dans les meilleurs délais.

La présente demande est réalisée indépendamment des démarches nationales concernant la revalorisation des métiers et des secteurs d'activité sanitaires, sociaux et médico-sociaux en cours. Nous suivons, bien entendu, avec le plus grand intérêt ces travaux avec une attente particulière de revalorisation salariale forte et cohérente pour tous nos professionnels.

Nous comptons sur votre solidarité et votre attention à la cohésion sociale, et vous prions de croire, Madame la Préfète de Bretagne, Monsieur le Préfet du Finistère, Madame la Présidente du Département du Finistère, Monsieur le Directeur de l'ARS Bretagne, Monsieur le Directeur de la Direction Territoriale de l'ARS du Finistère, Monsieur le Directeur de la Cohésion Sociale du Finistère, Monsieur le Président de la Région Bretagne, Mesdames, Messieurs les Députés, Madame, Messieurs les Sénateurs, en l'expression de nos plus respectueuses salutations.

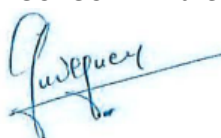
Les Genêts d'Or,
HABASQUE Yves



Don Bosco,
RANNOU Bernez



Kan Ar Mor,
GUEGUEN André



Fondation Massé-Trévidy,
JACQ Hervé



Papillons Blancs du Finistère,
PHILIPPE Jacques



Les Amitiés d'Armor,
BERGOT Christian



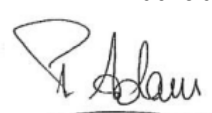
Fondation Ildys,
KERVELLA Adrien



Maison Saint Joseph,
FAGON Henri



La Sauvegarde 29,
ADAM Patricia



APF Bretagne,

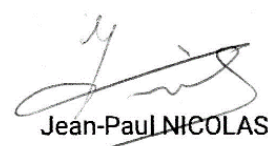


Jean-François Dietrich

APAJH 22-29-35,
DELOURME Pierre

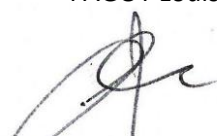


AMADEUS Aide et Soins,

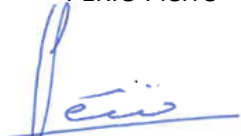


Jean-Paul NICOLAS

AS Domicile,
FAGOT Louis



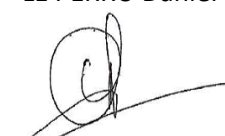
ACIMAD,
PERIO Pierre



ALDS de Cléder,
SEITE Pascale



GCSMS du Pays de l'Aven,
LE PERRU Daniel



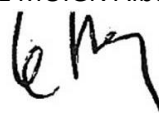
Archipel Aide et Soins à Domicile,
DUTERTRE Alain



ADMR des 2 Abers,
LECERF Micheline



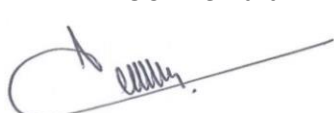
ADMR de Pen Hir Aux Monts D'Arée,
LE MOIGN Albert



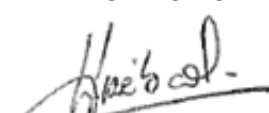
ADMR de Plougastel,
KERVELLA Héléne

2 Rue de la Poste
29470 PLOUGASTEL DAOUILLAS
Tel : 02 98 40 36 49
accueil@admr-plougastel.fr

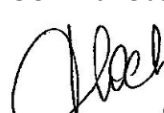
ADMR du Pays d'Iroise,
LAMOUR Bernard



ADMR Océane,
TREBAOL Yveline



ADMR Région de Morlaix,
FLOCH Marie Josée



ADMR du Haut-Léon,
LECOQ Claire



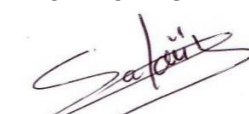
ADMR Concarneau-Trégunc,
MOYSAN Michel



En Jeux d'Enfance,
CHANE Annie



Mutuelles de Bretagne,
SALAÜN Rémi



CFDT Santé Sociaux du Finistère,
POSTOLLEC Stéphane



SUD Santé Sociaux du Finistère,
LAGO Kevin



La CGT¹
MONFORT Franck



¹ Sont signataires les syndicats CGT : De la Fondation Ildys, de la Fondation Massé Trévidy, de l'Action Sociale privée de Brest, de Kan ar Mor, des Papillons Blancs du Finistère, de la Sauvegarde de l'Enfance 29, de Toul ar C'Hoat et le syndicat départemental de l'Aide à Domicile du Finistère